

14-08-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 14 AOÛT 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Lépicier.

Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

Le maire, M. Martin Desroches, et le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, sont absents.

300-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 10 et 26 juillet 2017;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Demande d'acquisition du terrain, lot 5 658 341 - M. François Desrosiers;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. Embauche d'un pompier à temps partiel (M. Antoine Bouchard);

VOIRIE

7. Déneigement et transport de la neige – Résultat d'ouverture des soumissions TP-DN02.11-2017;
8. Acquisition et municipalisation du prolongement de la rue Suzanne (lots 5 658 839 et 5 658 835);
9. Chemins Barrette et Joliette - Entente de collaboration avec le MTMDET;

HYGIÈNE DU MILIEU

10. Dépôt du rapport annuel 2016 sur la gestion de l'eau potable;

URBANISME

11. Dérogation mineure n° 2017-010 : 53, croissant Alain (lot 5 359 558) :
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage résidentiel détaché) à 3,00 mètres et à 3,61 mètres de la ligne avant;
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage résidentiel détaché) dans la marge avant et la cour avant;
12. Demande de PIIA n° 2017-009 : 3060, rue Plouffe :
 - Autoriser la construction d'une remise dans le développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;
13. Avis de motion – Règlement n° 355-2017 modifiant le Règlement n° 262-2012 concernant les colporteurs, traitant des ponts payants, la révocation du permis, l'application et les pénalités;
14. Adoption du projet de règlement n° 355-2017 modifiant le Règlement n° 262-2012 concernant les colporteurs, traitant des ponts payants, la révocation du permis, l'application et les pénalités;
15. Mandat à nos procureurs : 1611, chemin Barrette (articles 227 et 231 de la LAU);

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

16. Surveillance des gymnases (Nathalie Leblanc et Simon Ducharme);
17. Association de soccer St-Félix-de-Valois – Demande de contribution pour le 20 août 2017 (fin saison);
18. Passage des VTT - Rang des Forges Ouest (passage sur 0,9 km sur ce rang);
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

301-2017

Procès-verbaux

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 10 et 26 juillet 2017 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

302-2017

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 736 032,38 \$ (chèques n^{os} 26 577 à 26 711) et les salaires de 145 990,38 \$ du mois de juillet 2017 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire suppléant invite les citoyens à la période de questions.

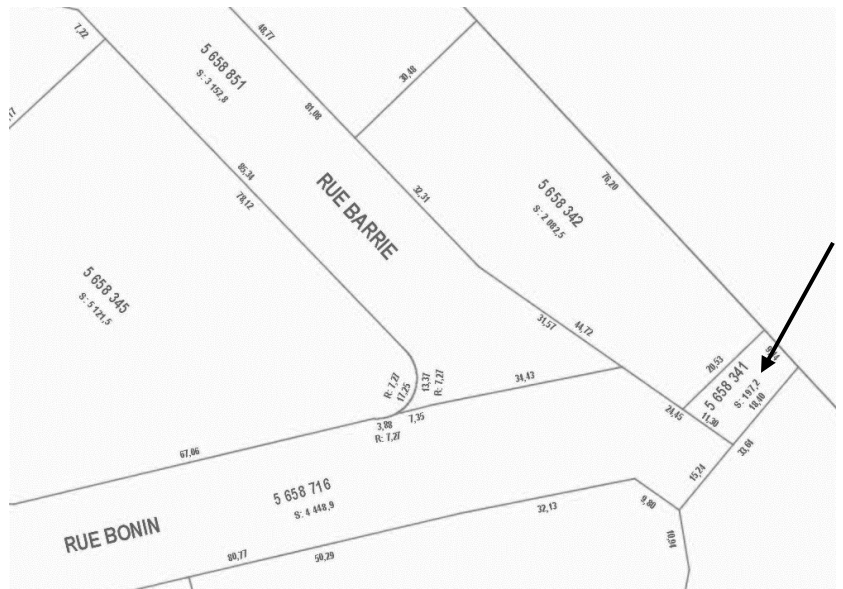
303-2017

Lot 5 658 341

- Cession de terrain

- Autorisation signatures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain représenté ci-après :



CONSIDÉRANT la demande de M. François Desrosiers pour l'acquérir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que :

1. le conseil municipal cède à M. François Desrosiers le lot 5 658 341 pour 1,00 \$;
2. tous les frais soient à la charge de monsieur Desrosiers (arpenteur, notaire, etc.);
3. le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document requis à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

304-2017

Sécurité publique

- Embauche d'un pompier

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'embaucher M. Antoine Bouchard à titre de pompier à temps partiel à compter du 15 août 2017, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

305-2017

Travaux publics

Déneigement, enlèvement et transport de la neige

- Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SÉAO le 13 juillet 2017 et dans le journal l'Action, édition du 16 juillet 2017, pour le déneigement des chemins sur l'ensemble du territoire et l'enlèvement et le transport de la neige sur une partie de ces mêmes chemins (dossier n° TP-DN02.11-2017);

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été déposée à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été ouverte publiquement le 10 août 2017 à 11 heures à la mairie, par le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, en présence de M^{me} Jessica Audet et M. René Charbonneau;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission se résume comme suit :

Noms	Option 1 1 an (avant taxes)	Option 2 3 ans (avant taxes)
9117-6834 QC INC. (Déneigement Mario Robillard)	692 088,57 \$	2 011 515,83 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le contrat soit octroyé à 9117-6834 Québec inc. pour le déneigement, l'enlèvement et le transport de la neige selon l'option 2 (3 ans) du cahier de charges n° TP-DN02.11-2017, au prix de 2 011 515,83 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

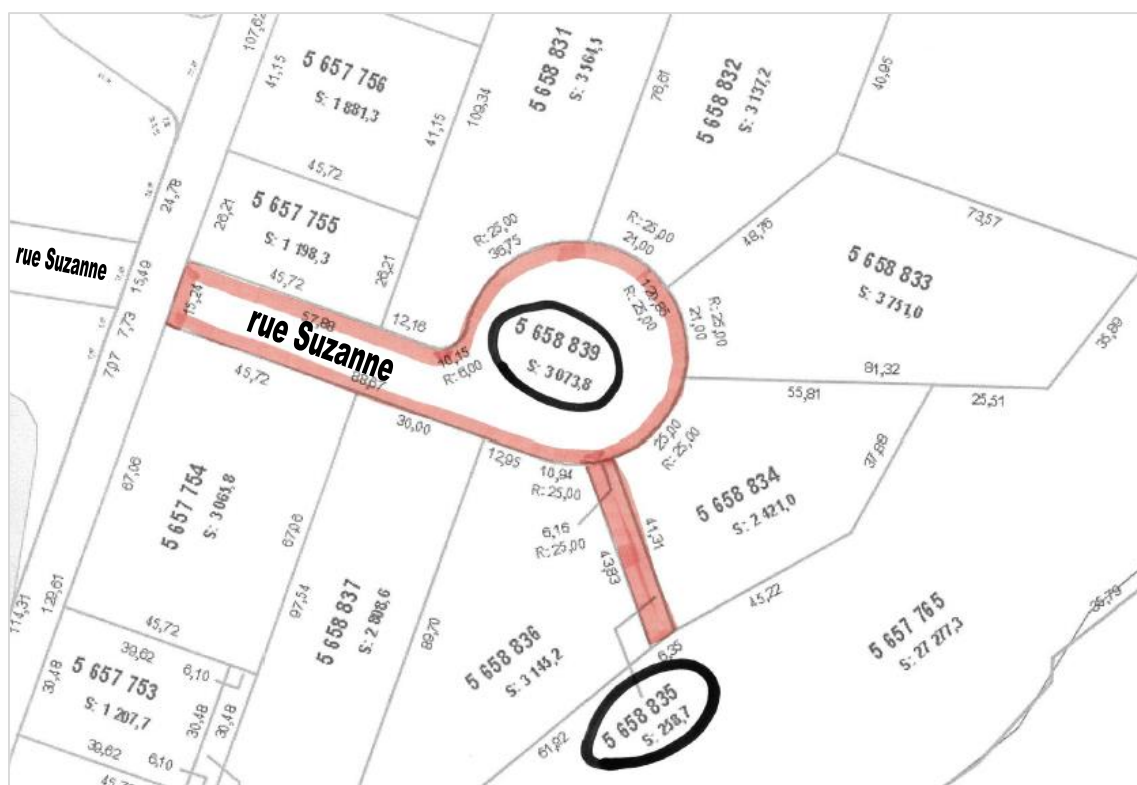
306-2017
Rue Suzanne,
prolongement
- Acquisition et
municipalisation

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du prolongement de la rue Suzanne sont terminés que le prometteur est prêt à y voir ériger des immeubles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. de mandater M^e Mireille Beausoleil, notaire, à préparer l'acte de cession en faveur de la Municipalité pour les lots 5 658 839 et 5 658 835 et d'en payer les frais;



2. d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à cette transaction;
3. de municipaliser le prolongement de la rue Suzanne dès l'inscription au Registre foncier du contrat notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

307-2017
Chemins Barrette et Joliette
- Entente de collaboration
avec le MTMDET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au remplacement de conduites sur une partie des chemins Barrette et Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de cette route incombe au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports en vertu du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 307-2017

CONSIDÉRANT QUE le Ministère et la Municipalité aimeraient profiter de l'opportunité de réaliser des travaux conjoints visant l'amélioration du réseau routier et de la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère et la Municipalité souhaitent réaliser les travaux en partenariat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer l'entente de collaboration à intervenir entre le Gouvernement du Québec (MTMDET) et la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans le cadre d'un projet commun de réfection d'une partie des chemins Barrette et Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 10

Eau potable

- Rapport 2016

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 est déposé à la table du conseil municipal.

308-2017

Dérogation mineure

n° 2017-010 :

53, croissant Alain

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 359 558 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage résidentiel détaché) à 3,00 mètres et à 3,61 mètres de la ligne avant, alors que la norme actuelle, contenue au paragraphe c) de l'article 6.2.1 du Règlement de zonage numéro 574-96, exige une marge de recul minimale de 10 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 035-CCU-2017) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage résidentiel détaché), selon le plan projet d'implantation réalisé par M. Paul Melançon, arpenteur-géomètre, dossier 3562, minute 19030. Ce plan est déposé au dossier matricule n° 0913-93-5104.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

309-2017

Demande de PIA

3060, rue Plouffe

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise) sur le lot 5 860 539;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 036-CCU-2017) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté au 3060, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

310-2017

Avis de motion
- Règlement modif.
Règl. n° 262-2012 sur
les colporteurs

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement n° 262-2012 concernant les colporteurs.

311-2017

Adoption du projet de
Règlement n° 355-2017
- Modifier le Règlement
n° 262-2012 sur colporteurs

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de règlement n° 355-2017 modifiant le Règlement n° 262-2012 concernant les colporteurs;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le projet de règlement n° 355-2017 soit adopté.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 355-2017.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

312-2017

1611, chemin Barrette
- Mandat à Dunton Rainville

CONSIDÉRANT les infractions constatées par le Service d'urbanisme à l'immeuble sis au 1611, chemin Barrette sur le lot 5 358 391;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction ont déjà été émis pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la situation n'est toujours pas régularisée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville à entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires envers l'immeuble sis au 1611, chemin Barrette afin de faire respecter les lois et règlements dont la Municipalité doit veiller à l'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

313-2017

Surveillance des gymnases

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'attribuer la surveillance des gymnases à M^{me} Nathalie Leblanc et M. Simon Ducharme, selon les conditions suivantes :

1. le contrat débutera la semaine du 18 septembre 2017;
2. le contrat se terminera approximativement dans la semaine du 11 décembre 2017;
3. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
4. la Municipalité versera 11,25 \$ pour chaque heure de surveillance effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

314-2017

Association soccer
St-Félix-de-Valois
- Aide financière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'allouer une aide financière équivalent à 1 000,00 \$ à l'Association Soccer St-Félix-de-Valois pour les festivités de fin de saison 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

315-2017

Club Quad
Mégaroues Joliette
- Droit passage additionnel

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Mégaroues Joliette désire maintenir et entretenir les sentiers quads à Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un sentier dans le rang des Forges Ouest;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler sur la route municipale suivante, pour la période du 15 décembre 2017 au 1^{er} avril 2018 :

ROUTE	DIRECTION	DISTANCE AUTORISÉE
Rang des Forges Ouest	De la route 131 vers le sud-ouest	900 mètres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

316-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 20 la présente séance soit levée.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier adjoint
Directeur général adjoint

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».